



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (MIPE) DU PAYS DE SAINT-OMER - I 272

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu les statuts de l'association de la Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi du Pays de Saint-Omer, en date du 6 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2023 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association de la Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (MIPE) du Pays de Saint-Omer.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 7 juillet 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY